



## Licenciement pour faute sans avertissement préalable

Par **coralero**, le **11/05/2009** à **11:56**

Bonjour,

mon ami a reçu une lettre recommandée pour un entretien préalable à un "éventuel licenciement", sur la lettre il n'y a pas d'objet et l'entretien s'est déroulé moins de 5 jours après la réception de la lettre. lors de cette entretien, son employeur lui a reproché de ne pas vider ses poubelles, et d'avoir oublier de compter des colis lors de la reception de marchandise. je voudrais savoir si ces motifs sont recevable dans le cadre d'un licenciement pour faute, sachant qu'il n'a jamais eu d'avertissement auparavant, peut on licencier quelqu'un pour ces motifs ?

merci d'avance de votre réponse